

Bruxelles, 21/12/2016

Monsieur Yves Bolsée  
Président de la Commission Paritaire 118

**Concerne : Préavis d'actions sectorielles**

Madame, Monsieur

Par la présente, nous vous informons de la notification d'un préavis d'actions sectorielles pour le secteur de l'Industrie Alimentaire pour la régionale de Namur et de Luxembourg.

**Les récentes attaques contre des représentants des travailleurs, les prises de positions d'employeurs influents du secteur, la non-reconnaissance par certains des structures fonctionnelles de la FGTB-HORVAL, la non-reconnaissance des us et coutumes régionaux par certains employeurs** nous ont amené à déposer un préavis qui **couvre les périodes du 01 janvier au 31 mars** ; cette période est reconductible si les différents dossiers ne trouvent pas une solution acceptable pour les parties. Ceci pourra occasionner l'absence des travailleurs qui participeront à des actions.

Ces actions pourront prendre différentes formes y compris des actions visant spécifiquement des entreprises.

Nous vous informons que durant cette période, toutes les actions seront considérées comme jours de grève et pour lesquelles des indemnités seront versées aux travailleurs qui en raison de leur participation à ces actions subiraient une perte de salaire. Pour les travailleurs travaillant dans des équipes de nuit, cela pourrait donner lieu à plusieurs jours d'absence ( le jour de l'action ainsi que la veille ou le lendemain) ; ces jours doivent également être considérés comme étant des jours couverts par ce préavis

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

  
**Patrick MERTENS**  
Secrétaire Régional